

Département  
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----

Conseillers de la  
Communauté en exercice :  
44  
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la  
porte de la Maison de  
la Communauté  
Le 21 mai 2021  
Convocation faite  
Le 12 mai 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

-----

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

-----

**Séance du 18 mai 2021**

-----

L'an deux mil vingt et un, et le mardi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents** : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2021-05-095), M. Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX (à partir du point n° 2021-05-095), M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M<sup>me</sup> Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M<sup>me</sup> Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés** : M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2021-05-094), Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n° 2021-05-094), M. Julien VERGÉ, M<sup>me</sup> Amélia MOUSSAOUI, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. FRANCOTTE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. GUION), M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

---

**OBJET :**

**2021-05-108 Projet installation Mercier : Recrutement d'un Assistant Maître d'Ouvrage (AMO)**

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2122-1, précisant les possibilités de contractualiser avec un opérateur économique sans publicités ni mise en concurrence,

Vu sa délibération n° 2021-03-048 du 23 mars 2021, approuvant l'implantation de la société Mercier sur la zone ActiMeuse de REVIN, et validant le schéma global d'aménagement,

Vu sa délibération n° 2021-03-049 du 23 mars 2021, approuvant le principe de la fin anticipée pour motif d'intérêt général de la Concession ActiMeuse,

Considérant le contrat de maîtrise d'œuvre existant entre le concessionnaire actuel Proteame, et le groupement de maîtrise d'œuvre constitué de MA3architecture et GNAT, lequel ne peut être transféré à la Communauté, car s'achevant à la phase ACT,

Vu sa délibération n° 2021-03-050 du 23 mars 2021, autorisant le Président à lancer les consultations sur le portage de l'aménagement,

Considérant la complexité de l'opération et la nécessité d'entretenir un lien permanent entre la Communauté (maître d'ouvrage), le promoteur et l'industriel,

Considérant l'existence d'un lien contractuel et de confiance entre GNAT, concepteur de l'aménagement, et le représentant des Cycles Mercier, notamment pour l'adéquation des ouvrages au process,

Considérant la nécessité d'une interface technique entre la Communauté, l'industriel et le promoteur, que la Communauté ne peut assurer en régie,

Considérant la nécessité, pour la Communauté, de s'adjoindre l'assistance d'un Assistant Maître d'Ouvrage (AMO) pour assurer la conduite des opérations,

Considérant que cet AMO ne peut être, au regard de l'exposé ci-dessus, que GNAT Ingenierie,

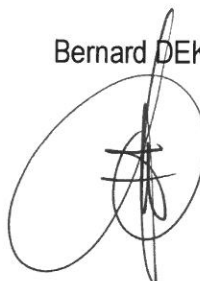
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** la passation d'un contrat, sans publicité ni mise en concurrence, avec GNAT Ingenierie,

\* **donne délégation** au Président pour signer tous documents afférents.

Pour extrait conforme  
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'B' followed by 'ERNARD DEKENS' in a more structured script.